

REGLEMENT CHAMPIONNAT VETERANS

ECHELON DEPARTEMENTAL

SAVOIE (73)

2024-2025



Référents : Commission Sportive du CD73 :

Christophe Lamouret : commission-sportive-cd73@laura-tt.fr

Anthony Masset : commission-sportive-cd73@laura-tt.fr

CHAMPIONNAT VETERANS DEPARTEMENTAL

I- Généralités

Article 1 - Conditions de participation

Le Championnat Vétérans Départemental 73 est réservé aux joueuses et joueurs des catégories « Vétérans » licencié(e)s dans un club savoyard et qui doivent prouver leur licenciation «Compétition». Ils peuvent être amenés à prouver leur identité à la demande du Juge-Arbitre. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'accès à la compétition leur sera refusé.

Article 2 - Inscription

Fiche d'inscription à retourner par les clubs **par mail** avant la date limite (**le mercredi 06 novembre 2024 au soir**).

Les communications avec le responsable de la compétition se font uniquement par mails adressés à La Commission Sportive du CD73 et feront foi en cas de litiges (absence ou oubli sur la liste par exemple).

Les frais d'inscriptions sont de **10€** par joueuse/joueur et seront directement facturés aux clubs par le Comité.

Article 3 – Qualification à l'échelon Régional

La qualification au Championnat Vétérans Régional (**dimanche 12 janvier 2025 à Cusset (03)**) est conditionnée à la participation au Championnat Vétérans Départemental 73. Chaque joueuse/joueur ayant participé au championnat Départemental pourra donc s'inscrire à l'échelon régional, quelle que soit la place à laquelle il termine (sous réserve du nombre d'inscrits maximum à l'échelon régional s'il y en a un).

Article 4 – Coefficient de l'épreuve

Nous n'avons plus la possibilité de gérer des compétitions « Comité » (coeff 0.5) dès lors que la compétition existe au niveau Régional.

→ Le coefficient de l'épreuve départementale sera donc le même que celui de la régionale : **1**

II- Déroulement sportif

Article 1 - Généralités

Dès leur arrivée au gymnase et avant toute chose, les joueuses et joueurs doivent **obligatoirement** venir se faire pointer à la table du Juge-Arbitre **en présentant le justificatif de leur licenciation** (papier ou sur Smartphone via l'application FFTT).

Article 2 – Participation des Féminines

Dans la mesure où seule la participation (et non un classement final) est nécessaire pour se qualifier à l'échelon Régional, du fait du peu de participantes et de la volonté de créer une compétition conviviale et inclusive, **les joueuses des catégories Vétérans seront rattachées au tableau Masculin de leur catégorie d'âge.**

- Les féminines ne pourront prétendre à une médaille masculine, elles n'impacteront pas le podium masculin **(exemple : pour une féminine qui terminerait 3^{ème} du tableau, la médaille de bronze serait attribuée au 4^{ème}).**

- Si plus d'une joueuse participe dans un tableau **et** qu'elles ne se rencontrent pas toutes au cours de la compétition, les matchs non joués entre féminines le seront en fin de compétition, afin de déterminer les classements des féminines entre elles.

Exemple : 3 féminines (A, B et C) participent au tableau V50-V55

Au cours de la compétition, B est amenée à rencontrer C .

A la fin de la compétition, il restera à jouer la rencontre A contre C et A contre B

Le classement féminin sera déterminé par rapport à ces 3 rencontres (officielles), peu importe leur classement dans le tableau masculin.

Article 3 - Composition des tableaux

3.1 Règle générale :

Suite aux nouvelles dénominations des catégories vétérans, sont regroupées dans un même tableaux les catégories :

- **Anciennement V1: V40 et V45**
- **Anciennement V2: V50 et V55**
- **Anciennement V3: V60 et V65**
- **Anciennement V4: V70 et V75**
- **Anciennement V5: V80 et V85**

Les tableaux de chaque catégorie seront constitués par le Juge-Arbitre désigné, sur la base des listes envoyées par la Commission Sportive suite aux inscriptions des clubs.

Dans l'optique de faire jouer un maximum de matchs, la formule de la compétition pourra être adaptée si cela est jugé nécessaire par le Juge-Arbitre désigné sur l'épreuve (regroupement de plusieurs catégories, etc...).

Article 4 - Placement des joueurs dans les poules

Les joueurs seront placés dans les poules en tenant compte du nombre de points licence officiel de début de phase, selon la méthode dite du « serpent intégral ».

Dans la mesure du possible, on évitera de faire se rencontrer, dans une même poule, 2 joueurs d'un même club (si cela n'est pas possible, les joueurs d'un même club devront se jouer le plus tôt possible dans la poule).

Article 5 - Déroulement des parties

Toutes les parties des poules et des tableaux se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 6 - Matériel et tenue

- Les balles agréées seront fournies par les compétiteurs.
- La tenue sera conforme aux règles de notre sport.

Article 7 - Catégories

V40 + V45 (>= 40 ans)

V50 + V55 (>= 50 ans)

V60 + V65 (>= 60 ans)

V70 + V75 (>= 70 ans)

V80 + V85 (>= 80 ans)

NB : au niveau régional, seules les catégories V40-V45 et V50-V55 sont regroupées ; les catégories d'âge supérieures concourent par tranches de 5 ans (un tableau différent pour les V60, les V65, les V70 et V75 ; puis une catégorie V80 pour les 80 ans +).

Article 8 – Remise des récompenses

Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés par une médaille (les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes).

Nouveauté cette année ! : Le club le plus représenté sera récompensé par une coupe.

